

Petit Montmartre & Grand Jardin

Concours de peinture en live

Dans le cadre de l'évènement « Petit Montmartre & Grand Jardin », la Ville de Sorgues organise un concours de peinture en live. Les amateurs de peinture pourront s'inscrire pour présenter une œuvre qu'ils auront peinte le jour de l'évènement, le samedi 21 mai, dans le cadre verdoyant du parc municipal. Ce concours est gratuit et aura pour thème « Le Jardin ».

Inscription

Pour participer au concours, le formulaire d'inscription ci-dessous devra être dûment rempli par les candidats et retourné aux organisateurs avant le samedi 21 mai.

Les participants s'engagent à prendre connaissance du règlement au dos de ce document.

Pour valider leur inscription, les candidats devront se présenter à l'accueil de l'évènement au parc municipal de Sorgues le samedi 21 mai entre 9h et 15h. La clôture du concours est prévue à 16h30.

Remise des prix

La remise des prix sera effectuée le jour de l'évènement par le jury à partir de 17h au parc municipal.

Prix attribués

1er prix :	Bon d'achat d'une valeur de 50 euros à valoir chez Cultura Sorgues
2e prix :	Bon d'achat d'une valeur de 30 euros à valoir chez Truffaut Sorgues
3e prix :	Bon d'achat d'une valeur de 20 euros à valoir chez Truffaut Sorgues

Renseignements : 04 90 39 72 30

COUPON DE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

TEL :

Je participe au concours de peinture en live le samedi 21 mai à Sorgues.

J'accepte le règlement du concours.

Coupon à envoyer par courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Sorgues – Service Communication
Centre Administratif BP 20310
84706 Sorgues Cedex
ou par mail à : c.denizet@sorgues.fr
ou à déposer à l'accueil du Centre administratif.

Petit Montmartre
& Grand Jardin



REGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE EN LIVE
Evènement « Petit Montmartre & Grand Jardin »
Samedi 21 mai 2016 – Sorgues
Concours organisé par la Ville de Sorgues

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les amateurs à partir de 16 ans. Il se déroulera, le samedi 21 mai 2016 de 9h à 16h30 au parc municipal. Les travaux devront être exécutés sur place, c'est-à-dire dans l'enceinte du parc municipal.

Article 2 : Tous les supports et techniques de peinture sont admis. Les supports vierges utilisés pour le concours devront être présentés à l'accueil de l'évènement au parc municipal pour être estampillé.

Article 3 : Aucun format n'est imposé pour les créations. Le matériel et les supports ne sont pas fournis par les organisateurs.

Article 4 : Le thème du concours est : « Le Jardin ».

Article 5 : Les inscriptions seront reçues le jour du concours de 9h à 15h au bureau des inscriptions situé à la table d'accueil ou pourront avant le samedi 21 mai par courrier/mail aux organisateurs.

Article 6 : La clôture du concours aura lieu à 16h. Une seule œuvre par candidat sera admise. Au-delà de l'heure fixée, plus aucune œuvre ne pourra être prise en compte dans les délibérations du jury.

Article 7 : Trois prix seront attribués et récompensés.

Article 8 : Les œuvres seront exposées de 16h30 à 17h au parc municipal. Les résultats seront proclamés à partir de 17h après délibération du jury. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation des œuvres et du matériel.

Article 10 : Les concurrents acceptent que leurs œuvres et reproductions photographiques soient utilisées par la Ville de Sorgues pour la communication autour l'évènement pour cette édition 2016 ainsi que les prochaines.

Article 11 :

En participant au concours, chaque artiste certifie sur l'honneur être l'auteur unique de l'œuvre présentée. Si l'artiste effectue un plagiat ou soumet une photo d'une œuvre dont il ne détient pas les droits d'auteur, il encourt les conséquences juridiques et financières qui découlent de ce manquement à la loi et au règlement du concours et sera disqualifié.

Les concurrents acceptent le présent règlement.

